



# Municipalité de La Motte

349, chemin St-Luc, C.P. 644, La Motte (Québec) J0Y 1T0  
Tél. : 819 732-2878 • Fax : 819 727-4248  
Courriel : municipalite.lamotte@cableamos.com

La Motte, le 3 mars 2015

Manifeste touche pas à ma région  
CRÉ  
4, Principale Nord, Bureau 103  
Amos, Québec  
J9T 2K6

**Objet : Manifeste touche pas à ma région**

Vous trouverez joint à la présente, copie de résolution concernant le sujet cité en rubrique.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, mes salutations distinguées.

Rachel Cossette,  
Directrice générale

p.j. copie de résolution



## **MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

### **COPIE DE RÉSOLUTION**

À une session ordinaire, tenue le 9 février 2015 et à laquelle étaient présents son honneur le maire, M. René Martineau, et les conseillers suivants :

Marcel	Masse	Conseiller	#2
Bertrand	Francoeur	Conseiller	#3
Marcel	Bourassa	Conseiller	#5
Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère	#6

formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

15-02-022      **APPUI À LA DÉMARCHE « TOUCHE PAS À MA RÉGION ET AU MANIFESTE »**

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur milieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE la municipalité de La Motte a participé aux activités de mobilisation du 29 janvier dernier.

ADOPTÉE

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Ce dix-neuvième jour de février de l'an deux mille quinze

Rachel Cossette,  
Secrétaire-trésorière

N.B. Le procès-verbal incluant la présente résolution, sera adopté ultérieurement par le Conseil municipal.